

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2016 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL**

### **Etaient présents**

**Mmes :** C. CHARLOT – G. GALLOIS – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

**Mrs. :** M. BORREWATER – F. COQUEREL – D. DUQUESNE – A. KEDZIERSKI – J.C. RUHANT – L. VAN DRIESSCHE

**Excusés :** Y.B. DE BEURMANN (procuration donnée à F. COQUEREL) – L. DESROUSSEAUX – D. WICQUART (procuration donnée à V. JACINTO)

*Madame Michèle Courti a été nommée secrétaire*

### **I – LECTURE ET APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 19 AVRIL ET 27 AVRIL 2016**

Il est donné lecture des comptes-rendus des réunions du 19 avril et du 27 avril 2016.

Le compte-rendu du 19 avril est approuvé par 12 Voix Pour 0 Voix Contre et 1 abstention.

Après rectification de la liste des membres composant les différentes commissions, le compte-rendu du 27 avril est approuvé par 13 Voix Pour 0 Voix Contre et 0 abstention.

Les deux comptes-rendus sont signés par les membres qui y étaient présents.

### ***II - DELIBERATION CONCERNANT LE PRIX DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – N° 2016-05-17.01***

En préambule, Monsieur le Maire rappelle qu'un nouveau marché à procédure adaptée a dû être lancé pour le renouvellement du contrat de la cantine. Suite à l'avis d'appel d'offres en date du 11 avril 2016, sept sociétés ont demandé un dossier mais seulement 2 sociétés ont déposé une offre : API Restauration et DUPONT Restauration. Les plis ont été ouverts le mardi 10 mai par les membres de la Commission.

Madame Catherine CHARLOT expose les conditions du marché et les critères retenus dans le cahier des charges, à savoir :

- coût de la prestation : 30%
- qualité de la prestation : type de repas et solution pour le personnel : 60%  
détaillée comme suit :
  - réactivité du prestataire (deux heures), continuité du service
  - flexibilité des menus
  - qualité des produits entrant dans la composition des repas
  - expérience du personnel sur ce type de poste
- références du prestataire : 10 %

Elle précise que 2 variantes avaient été demandées :

- Variante 1 : introduction de deux repas BIO par semaine.
- Variante 2 : fourniture et livraison de pain tranché fabriqué par un boulanger local.

Sur chacun des critères retenus pour le MAPA : économique, qualité et références prestataires, API Restauration est le mieux placé et la Commission a retenu sa proposition.

Madame Catherine CHARLOT pose au Conseil Municipal la question de l'introduction de deux repas BIO par semaine qui ferait augmenter le coût de la prestation API de 1,12 € par repas, soit

5,98 € le repas au lieu de 4,86 €. L'augmentation annuelle de la prestation API serait de près de 8 000 €.

Une discussion s'engage pour savoir si on intègre ou non le bio dans les repas de la cantine.

- Madame CHARLOT indique s'être rapprochée des communes voisines pour connaître leur fonctionnement et les coûts appliqués aux familles ; chaque commune a un fonctionnement différent et il est difficile de comparer.
- Monsieur le Maire rappelle que la Commune supporte cette année une baisse des dotations et que la conjoncture n'est pas bonne pour augmenter les coûts communaux.
- Le conseil ne souhaite pas faire supporter l'augmentation du coût aux usagers
- Madame Vincente GAUTIER pose la question de l'ajout d'un avenant. Cette solution n'est pas possible dans la mesure où l'avenant dépasserait 5 % du prix global du marché.
- Madame Valérie JACINTO suggère un groupement d'achats avec d'autres communes.

Après avoir voté à main levée pour savoir si on intègre la variante 1 « introduction de deux repas BIO par semaine » par 2 Voix pour 11 Voix Contre et 0 Abstention, il est décidé de signer le contrat de base avec API Restauration, sans variante, et de continuer à examiner dans quelles conditions on peut intégrer les repas BIO.

Si un nouveau marché devait être signé pour l'année 2017-2018, le dossier devra être finalisé pour fin Mars 2017 de façon à respecter les délais de procédure.

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les prix de la restauration pour la cantine de l'école pour l'année scolaire 2016/2017.*

*Les prix sont établis comme suit :*

<i>Repas au forfait :</i>	<i>3,55 €</i>
<i>Repas au ticket (occasionnel) :</i>	<i>4,65 €</i>
<i>Repas adulte :</i>	<i>4,15 €</i>
<i>Repas non prévu et non réservé :</i>	<i>8,00 €</i>

*Après délibération, le Conseil Municipal valide la grille des prix des repas indiqués ci-dessus par 11 Voix Pour, 2 Voix Contre et 0 Abstention.*

### **III – APPROBATION DU REGLEMENT DE LA CANTINE**

Madame CHARLOT rappelle les règles générales du service de cantine et insiste sur les points suivants :

- La restauration est organisée en deux services ; Exceptionnellement, lorsque l'effectif descend en-dessous de 35 enfants, un seul service peut être organisé.
- En cas de sortie d'une journée organisée par l'école, un pique-nique sera nécessairement fourni à l'ensemble des élèves y participant, y compris ceux qui ne mangent pas à la cantine habituellement, et sera facturé au tarif d'inscription de l'enfant pour l'année scolaire (forfait ou occasionnel) ; cette disposition est obligatoire dans la mesure où le prestataire ne garantit le respect de la chaîne du froid et la sécurité alimentaire que pour les repas préparés par ses soins.

Le Conseil Municipal valide le règlement de la cantine par 13 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

### **IV - DELIBERATION CONCERNANT LES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS POUR**

## L'ETE 2016 – N° 2016-05-17.02

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de fixer les tarifs pour le centre aéré des vacances de Juillet et Août 2016 :

TARIFS 2016		B1	B2	B3	B4	B5	
QF		de 0 à 500 €	de 501 à 600 €	de 601 à 750 €	de 751 à 915 €	de 916 € et plus	extérieurs
1 ENFANT	semaine de 5 jours	3,86 €	17,69 €	38,71 €	48,52 €	55,98 €	104,41 €
	semaine de 3 jours	2,32 €	10,61 €	23,23 €	29,11 €	33,59 €	62,65 €
2 ENFANTS	semaine de 5 jours	7,77 €	33,54 €	74,72 €	93,61 €	108,01 €	208,98 €
	semaine de 3 jours	4,66 €	20,12 €	44,83 €	56,16 €	64,81 €	125,39 €
3 ENFANTS	semaine de 5 jours	11,78 €	45,81 €	104,77 €	131,86 €	152,78 €	313,44 €
	semaine de 3 jours	7,07 €	27,49 €	62,86 €	79,11 €	91,67 €	188,07 €
4 ENFANTS	semaine de 5 jours	15,71 €	54,10 €	129,04 €	163,53 €	189,83 €	418,01 €
	semaine de 3 jours	9,42 €	32,47 €	77,42 €	98,11 €	113,89 €	250,81 €
REPAS À L'UNITÉ		3,43 €					
GARDERIE		1,05 €					

5% de réduction sur les tarifs semaines si l'inscription est effectuée aux heures de permanence.

Pour bénéficier des tarifs 2016, les familles devront justifier d'un des éléments suivants :

- Être domicilié sur l'une des 4 communes partenaires (justificatif de domicile)
- L'enfant est scolarisé dans une des écoles des 4 communes partenaires (la liste sera fournie par les communes à RCLV)
- Les grands parents de/des enfant(s) sont domiciliés sur une des 4 communes partenaires (justificatif de domicile)
- Fournir lors de l'inscription une attestation de rattachement à retirer dans l'une des 4 communes autorisant l'attribution des tarifs B1 à B5

Aucune activité ne fera l'objet d'un paiement supplémentaire durant le centre.

Toute période réservée sera facturée à l'exception de certaines conditions :

- Hospitalisation de l'enfant
- Maladie supérieure à 3 jours calendaires, justifiée par un certificat médical, la déduction intervenant le 4<sup>ème</sup> jour. Le certificat doit justifier le nombre de jours d'absence et avoir été transmis dans les 5 jours suivant le 1<sup>er</sup> jour de l'absence.
- En cas d'éviction de l'enfant décidée par le responsable

Après discussion, les tarifs sont approuvés selon le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Monsieur le Maire rappelle que le centre de Juillet se déroulera à Radinghem et celui d'Août à Aubers.

## V - DELIBERATION CONCERNANT LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LILLE METROPOLE – N° 2016-05-17.03

Monsieur le Maire rappelle que lors du comité syndical du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole, le 26 février 2016, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de Lille a été arrêté à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que le SCOT intéresse les grandes ambitions d'aménagement et de développement du territoire de l'arrondissement de Lille pour les 20 ans à venir, territoire qui

concerne 133 communes.

Les pièces du SCOT arrêtés sont consultables et téléchargeables sur le site du Syndicat Mixte du SCOT de Lille Métropole.

Suite à cet arrêt et tel que le prévoit l'article L. 143-20 du Code de l'Urbanisme, le Syndicat Mixte du SCOT soumet le projet de schéma arrêté pour avis à l'ensemble des personnes visées par cet article, de même qu'aux personnes publiques associées visées par l'article L. 132-7 et L. 132-8 du même Code.

Les documents consultables sont :

- La délibération de l'arrêt du SCOT de Lille Métropole
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui est un document opposable
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Le rapport de présentation – carte de synthèse
- Le rapport de présentation – livre 1 - Diagnostic
- Le rapport de présentation – livre 2 – Evaluation environnementale
- Rapport de présentation – occupation du sol 2015

Monsieur le Maire précise qu'il a participé, en qualité de représentant de la CC Weppes, aux différentes réunions de préparation et d'études du SCOT arrêté le 26 février 2016.

Sur le territoire de la CC Weppes, donc sur les 5 villages, la demande de développement des zones urbaines et économiques était de l'ordre de 64 ha : 30 en résidentielle et mixte, 34 en économique.

Le SCOT s'est attaché à limiter la consommation des terres agricoles et, de ce fait, le compte foncier du SCOT retenu pour notre territoire est fixé sur une enveloppe maximale de 50 Ha répartis pour 30 Ha en résidentielle et mixte, 20 Ha en économique. Le nombre de logements à créer sur le territoire de la CC Weppes a été fixé à un maximum de 800 pour les 20 années à venir.

Pour Le Maisnil, une zone de développement économique de 7,21 Ha est prévue ainsi que 7,4 Ha de développement résidentiel.

Monsieur le Maire précise que le SCOT préconise l'utilisation possible de 2/3 des surfaces inscrites jusqu'en 2025 et 1/3 restant après 2025. D'autre part, une clause de revoyure est prévue en 2025.

Après discussion, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le SCOT de Lille Métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de Schéma de Cohérence Territoriale de Lille, sans remarque particulière, par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Suite à une question de Madame Valérie JACINTO, Monsieur le Maire précise que le SCOT préconise de tendre vers 18 logements à l'hectare ; Actuellement, la densité sur Le Maisnil est de 7 logements à l'hectare. On peut estimer que la Commune comportera en 2032, 830 habitants sur l'hypothèse basse et 950 sur l'hypothèse haute.

Les zones de développement seront à confirmer au moment de la révision du PLU et devront être intégrées dans le PLUI de la MEL.

**VI - DELIBERATION CONCERNANT LE PROJET DE FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE WEPPEES AVEC LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE – N°**

**2016-05-17.04**

*Monsieur le Maire rappelle que, par arrêté du 30 mars 2016, Monsieur le Préfet du Nord a approuvé le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du département du Nord.*

*Par courrier du 26 avril 2016, en application de l'article 35.III de la loi NOTRe, Monsieur le Préfet du Nord a notifié son arrêté portant projet de périmètre de la future Métropole issue de la fusion de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté de Communes de Weppes.*

*Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur ce sujet.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 12 voix Pour, 0 voix Contre et 1 Abstention au projet de fusion de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté de Communes de Weppes.*

**VII - DELIBERATION CONCERNANT LE PROJET D'EXTENSION DU SIDEN SIAN – N° 2016-05-17.05**

*Monsieur le Maire rappelle que, par arrêté du 30 mars 2016, Monsieur le Préfet du Nord a approuvé le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du département du Nord.*

*Par courrier du 26 avril 2016, en application de l'article 40.II de la loi NOTRe, Monsieur le Préfet du Nord a notifié son arrêté portant projet de périmètre du SIDEN SIAN étendu aux communes de Morbecque et Steenbecque.*

*Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur ce sujet.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention au projet d'extension du SIDEN SIAN aux Communes de Morbecque et Steenbecque.*

**VIII - DELIBERATION CONCERNANT L'ACQUISITION DES MATERIELS TECHNIQUES A LA COMMUNUTE DE COMMUNES DE WEPPEES – N° 2016-05-17.06**

*Suite à la dissolution du Service Technique Intercommunal, la liste des matériels techniques propres à la CCW est proposée à l'achat aux différentes communes pour leurs Services Techniques.*

*D'un commun accord les matériels ont été répartis sur les différentes communes et cédés à la Valeur Nette Comptable 2016.*

*Pour la commune de LE MAISNIL, il est proposé d'acheter le matériel de la liste suivante :*

<i>type de matériel</i>	<i>matériels</i>	<i>réf inventaire</i>	<i>VNC</i>
REMORQUE	REMORQUE HUBIERE NEUVE 8054 petite VLCCNT131TD060009 371 CEH 59	_259	0,00 €
NETTOYEUR HP	NETTOYEUR HAUTE PRESSION HD1050B + accessoires Danjou	_NE20071700	450,35 €
SOUFFLEUR	souffleur à main STHILL BG86D 500-253-932 patoux	_2014SOUFLEUR2	200,80 €
tondeuse	tondeuse honda hrh 536 hxe MZBU-8391870 patoux	_2014TONDEUSEHONDA	1 160,00 €
TRONCONNEUSE	tronçonneuse STHILL MS 201T 179-298-240	_2014TRONCONNEUSE1	357,60 €
VEHICULE	PEUGEOT BOXER CQ 271 ZZ	_2013BOXERCCW	17 806,24 €
MEULEUSE - PERCEUSE - VISSEUSE DEVISSEUSE - PERFOREUSE	perfo SDS+ DH36DAL + forets faille	_2013PERFOR	0,00 €
TAILLE HAIES	taille haies HS81R 750 177 247 728 patoux	_2014TAILLEHAIE	174,00 €

DEBROUSSAILLEUSE	DEBROUSSAILLEUSE DOS STIHL FS450 CTX 164593363 mapp	_250	0,00 €
------------------	--	------	--------

TOTAL 20 148,99 €

*Après discussion, il est proposé au Conseil Municipal :*

- *d'acquérir les matériels ci-dessus, en l'état, à la CCW, aux montants indiqués pour un total de **20 148,99€** ;*
- *d'entrer ces matériels à l'actif de la commune ;*
- *d'autoriser M. le Maire à émettre les mandats ;*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à approuve cette proposition par 12 Voix Pour, 0 Voix Contre et 1 Abstention.*

*Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2016.*

Pour répondre à une question de Madame Valérie JACINTO, Monsieur le Maire précise que le matériel qui n'est pas acquis fin 2016 deviendra la propriété de la MEL. Il rappelle que les agents du service technique ont besoin de ces outils de travail et précise que certains matériels seront « mutualisés » avec la Commune de Radinghem.

Le secrétariat de la Mairie est chargé d'effectuer les mandatements et d'entrer le matériel acquis à l'actif de la Commune.

## **IX – INFORMATIONS SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES**

### **1° - Commission jeunesse**

#### **Rencontre NAP le 9 mai**

Madame Catherine CHARLOT a rencontré le 9 mai dernier les animateurs pour faire un bilan de l'année écoulée. Les animateurs :

- sont satisfaits du fonctionnement et sont prêts à continuer l'année prochaine. Seul un animateur ne sera plus disponible.
- réfléchissent pour proposer de nouvelles activités.
- souhaiteraient davantage de communication avec les parents et les élus

L'an prochain, il serait souhaitable d'ajouter un groupe pour diminuer le nombre d'enfants qui est actuellement de 12 ou 13 par groupe.

### **2° - Commission animation**

Le concert de Juin et la ducasse de Juillet sont en préparation.

La commission environnement doit programmer la date du passage pour le concours des maisons fleuries.

### **3° - Commission communication**

La distribution du bulletin est prévue à partir du 20 juin.

### **4° - Commission environnement**

Madame Valérie JACINTO :

- indique que le panneau d'affichage a été installé
- donne le bénéfice du marché aux fleurs qui est de 226 €. Le secrétariat est chargé de communiquer le détail des marchés aux fleurs des dernières années.
- indique que la table de pique-nique à l'angle de la rue des Breux et de la rue du Bas est abîmée. Monsieur le Maire précise que la réfection ou le remplacement doit être inscrit dans la liste des travaux à effectuer avant, si besoin, discussion en Conseil Municipal.
- Signale que le grillage du jardin des p'tits Loups est écrasé côté sentier de la Garenne.

Monsieur Didier DUQUESNE souhaite que Monsieur Damien WICQUART, responsable de la commission environnement, écrive un article dans le bulletin de Juin.

## **X – INFORMATIONS CONCERNANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE WEPPEES**

### **1° - Foulées des Weppes**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est important que les élus soient présents lors de cette manifestation. Les foulées ont lieu cette année à Radinghem le dimanche 3 juillet 2016. Deux réunions de préparation avec les bénévoles sont prévues à Radinghem les vendredis 20 mai et 24 juin 2016 à 19 h.

## **XI – QUESTIONS DIVERSES**

### **1° - Aire de jeux**

La rénovation de l'aire de jeux du Parc des Saules a été inscrite dans la liste des travaux CCWeppes de l'année 2016.

### **2° - Enquête de l'INSEE**

Pendant plusieurs semaines, un enquêteur de l'INSEE interrogera par téléphone ou par visite quelques administrés de la Commune. Une information a été mise sur le site de la Commune.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures et quarante-cinq minutes*